



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Iraq

Question écrite n° 122061

Texte de la question

M. Thierry Benoit attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur la situation des réfugiés du camp d'Ashraf en Irak. Depuis le transfert aux autorités irakiennes de la responsabilité du camp, ses habitants sont victimes d'une répression persistante et meurtrière. Il lui demande, dans ces conditions, de bien vouloir lui préciser comment la France et l'Union européenne comptent agir pour que la protection ou l'évacuation de ces civils soit assurée d'une manière optimale.

Texte de la réponse

La situation du camp d'Ashraf est suivie avec attention par les autorités françaises en lien avec notre ambassade en Irak. Elle est extrêmement préoccupante à la fois en raison des violences qui se sont produites et du risque de confrontations entre l'armée irakienne et l'Organisation des Moujahidines du Peuple (OMPI), mais aussi du fait des informations recueillies faisant état de violations de droits de l'Homme commises par l'OMPI au sein même du camp, et qui ont fait l'objet de différents rapports, notamment celui d'Human Rights Watch et de la RAND. Face à cette situation, la France est attachée au respect de deux principes. - D'une part, celui du respect absolu des droits de l'Homme, partout et en tout lieu, y compris naturellement s'agissant du camp d'Ashraf et de ses habitants. La France déplore les violences qui se sont déroulées en avril dernier lorsque les forces armées irakiennes sont intervenues dans le camp, au prix de lourdes pertes humaines. - D'autre part, celui du droit des autorités irakiennes d'exercer leur souveraineté sur l'ensemble de leur territoire, y compris sur la zone d'Ashraf, où comme vous le savez, elles ne souhaitent plus la présence de l'organisation des Moujahidines du peuple, qu'elles considèrent comme un mouvement terroriste et dont elles estiment, notamment, qu'elle a participé à des crimes commis contre la population irakienne par le régime de Saddam Hussein. La France a toujours souhaité qu'une solution soit trouvée qui réponde à ces deux exigences. Il est en effet essentiel que la fermeture du camp se fasse dans le plein respect du droit humanitaire international et des droits fondamentaux des habitants du camp. C'est le message qu'elle a passé et continuera de passer, en liaison avec l'Union européenne et ses partenaires européens et de la communauté internationale, aux autorités irakiennes. Il est également important que l'OMPI ne soit pas non plus tentée de recourir à la violence. Une telle solution est aujourd'hui en train d'être mise en oeuvre, à l'initiative des Nations Unies. Celles-ci ont obtenu des autorités irakiennes qu'elles reportent la fermeture du camp, initialement prévue pour la fin décembre 2011, et s'engagent dans un processus de transfert progressif des habitants du camp vers une base située à proximité de Bagdad, en vue de leur réinstallation vers des pays tiers, dans le cadre d'une procédure suivie par le HCR. La France salue l'accord qui a été passé entre les Nations Unies et les autorités irakiennes et souhaite que toutes les parties concernées coopèrent pleinement à sa mise en oeuvre. Elle se félicite que le transfert ait commencé et souhaite qu'il se poursuive dans les meilleures conditions. La Haute représentante de l'Union européenne, Mme Catherine Ashton, a également accueilli positivement le début de ce transfert et félicité le représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies, M. Martin Kobler, pour les efforts entrepris pour faciliter une solution pacifique à la situation du camp d'Ashraf. La France, comme l'Union européenne et ses partenaires européens, est consciente de la gravité de la situation et maintient une vigilance particulière sur l'évolution de la situation dans les mois à venir.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Benoit](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (6^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122061

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 novembre 2011, page 11892

Réponse publiée le : 27 mars 2012, page 2551